



Baisse de la TVA dans l'horeca : à quel prix ?



Jean Hindriks
Senior fellow



Isabelle Martin
Junior fellow

Depuis que l'Union européenne a donné son feu vert en mars dernier à une réduction du taux de TVA dans le secteur de l'horeca, la France en a profité pour concrétiser un souhait de longue date et faire ainsi passer ce taux de 19,6% à 5,5% dès le 1^{er} juillet 2009. Il est clair que la crise que nous traversons et la nécessité de relancer l'activité économique ne doivent pas avoir été sans influence dans cette décision. En Belgique, rien à l'heure actuelle n'a encore été légiféré en la matière, et ce malgré les nombreux articles déjà parus dans la presse à ce sujet.

A la fin du mois d'août, une étude de Deloitte commandée par les organisations professionnelles belges de l'horeca nous apprenait qu'en Belgique, la réduction du taux de TVA dans l'horeca, de 21% à 6%, pourrait y créer jusqu'à 17 800 emplois dans les cinq années à venir. Une telle mesure ne peut bien entendu pas se faire sans mal pour les caisses de l'Etat. Il y a quelques mois d'ici Didier Reynders parlait d'un coût de près de 486 millions d'euros, l'Unizo et l'UCM de leur côté annonçaient plutôt 800 millions et récemment, Deloitte table sur une diminution des recettes de 723 à 754 millions d'euros la première

année. En cette période de crise, ces chiffres ont de quoi nous faire quelque peu frissonner. Mais au fond, que faut-il vraiment en penser ? Sont-ils suffisamment réalistes ? Peuvent-ils nous permettre de prendre une décision raisonnable et justifiée sur la baisse ou non de la TVA dans l'horeca ?

En France, des études ont été réalisées sur les conséquences économiques d'une telle réforme. Ruiz et Trannoy (2005)(1) ont tout d'abord estimé qu'une répercussion de la baisse de TVA à deux tiers en faveur du consommateur pouvait faire augmenter la demande de 4%. En supposant que l'emploi augmente dans la même proportion et sachant que 300 000 personnes sont actuellement employées dans le secteur de l'horeca en France, C. Carbonnier (2007)(2) a ainsi évalué à 12 000 le nombre de nouveaux emplois créés dans ce secteur.



La baisse de la TVA dans la restauration pourrait coûter deux fois plus cher et créer trois fois moins d'emplois que ce qui est annoncé.



Selon une étude du Bureau fédéral du Plan(3), l'emploi dans le secteur de l'horeca représenterait près de 3,5% de l'emploi total en Belgique. En 2006, 165 891 personnes (salariés et indépendants) y étaient employées. Ce secteur ayant été particulièrement touché par les faillites ces deux dernières années, considérons le nombre d'emplois dans ce secteur aux alentours de 150 000. En appliquant le raisonnement des études françaises évoquées ci-dessus à la Belgique, nous estimons à 6000 le nombre de nouveaux emplois créés par la réduction de la TVA dans l'horeca, soit trois fois moins que ce que Deloitte envisage.

C. Carbonnier (2007) s'est ensuite chargé de chiffrer le coût de la réforme de la TVA par emploi créé. En estimant le coût budgétaire à 2,8 milliards par an, chaque nouvel emploi coûterait pas moins

de 233 333 euros. Puisque la baisse de la TVA envisagée en Belgique (-15%) est relativement identique à celle ayant eu lieu en France (-14,1%), on peut supposer que le coût par emploi créé en Belgique soit comparable à la France. Dès lors, en multipliant ce coût par notre estimation du nombre d'emplois créés, on obtient un coût total de la réforme de 1,4 milliards d'euros, soit le double de l'estimation de Deloitte et le triple de l'estimation du Ministre des Finances.

Cette réforme risque donc de coûter deux fois plus cher et de créer trois fois moins d'emplois que ce qui est annoncé. Sans vouloir chercher à discréditer la réforme, il

est clair que ce genre de décision ne doit pas être pris dans la précipitation. Notre gouvernement doit avoir une vision claire et solide de notre situation budgétaire et de notre marge de manœuvre avant d'envisager des mesures de fiscalité indirecte, pour un secteur en particulier.

Jean Hindriks
Senior fellow
Isabelle Martin
Junior fellow

Notes:

- (1) N. Ruiz et A. Trannoy (2005), *Impact microéconomique de la fiscalité indirecte en France et propositions de réformes*, Facultés des Sciences économiques et de Gestion de l'Université de Nantes.
- (2) C. Carbonnier, *A qui profiterait une baisse de la TVA dans la restauration ?*, *Regards croisés sur l'économie* 2007/1, N°1, p.145-150.
- (3) V. Deguel, C. Hambye, B. Hertveldt et J. Wera (2003), *Analyse du secteur Horeca*, Bureau fédéral du Plan, Working paper 21-04.

Onafhankelijke denktank en doetank voor duurzame economische groei en sociale bescherming.
"Think-tank" et "do-tank" indépendant pour une croissance économique et une protection sociale durables.